

présence sur le terrain

les unités temporelles des stages et leur répartition

1 jour = 7 périodes

1 semaine = 4 jours = 28 périodes

Au cycle I, les 28 périodes sont réparties sur 4 jours: lundi, mardi, jeudi, vendredi.
Au cycle II, les 28 périodes de présence de l'étudiant-e en classe sont également réparties sur 4 jours, sans le mercredi matin. Les étudiant-es du BSEP 2 et du BSEP 3 sont à l'Université le mercredi.

responsabilités

En ce qui concerne la présence lors de ses stages, l'étudiant-e de la FEP a des obligations équivalentes à celles d'un-e enseignant-e vis-à-vis de l'institution scolaire, représentée par sa/son FT. La notion de « responsabilité » (qu'elle soit partagée ou complète) se décline donc également à ce niveau de gestion de sa présence, dans le respect des règles et contraintes du dispositif, impliquant à la fois l'institution scolaire (la/le FT) et l'institution universitaire (les FU; les responsables académiques des stages; la/le responsable de l'organisation des stages).

durée Afin de pouvoir être évalué, un stage doit être *accompli*, c'est-à-dire *complet du point de vue de sa durée* (le nombre de jours prévu dans le dispositif doit être effectué intégralement, sans exception). Toute absence de l'étudiant-e au cours du stage, quel qu'en soit le motif, doit être compensée (pour plus de détails, voir page suivante).

présence des stagiaires

La présence en classe exigée de la part de l'étudiant-e pour chaque stage est entendue à la fois en termes de **volume total** et de **modalité** de présence. Par convention (et par commodité), le volume total des stages est indiqué en nombre de jours complets (1 jour = 7 périodes). Certains stages se déroulent uniquement sous forme filée ou compacte; d'autres combinent les modalités compacte et filée.

La « présence en classe » ne doit pas être confondue avec la *prise de responsabilité de la classe*. Le nombre de jours de prise de responsabilité effective exigé est différent pour chaque stage (voir le descriptif de chaque stage).

Durant tous les stages, les stagiaires se rendent disponibles hors temps scolaire pour des échanges de régulation avec leurs FT et pour les séances tripartites.

Les stagiaires sont également invité-es à saisir toutes les occasions de participer à des échanges professionnels divers (TTC, entretiens, soirées de parents, etc.), dans le but de parfaire leur formation.

La modalité *filée* implique la présence de l'étudiant-e en classe à temps partiel (une matinée ou une journée).

La modalité *compacte* implique la présence de l'étudiant-e en classe à *plein temps* (4 jours par semaine).

La notion de « volume total » indique aussi qu'une certaine marge d'imprévu peut être intégrée dans le déroulement du stage, tout en respectant la durée et la modalité (compacte ou filée) prévues dans le dispositif.

Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires:
volume total de 8 jours réalisés sous une modalité filée uniquement.

Approches transversales 1:
volume total de 16 jours, réalisés sous une double modalité, compacte et filée.

Approches transversales 2:
volume total de 20 jours, réalisés sous une double modalité, compacte et filée.

Didactiques des disciplines 1 et Didactiques des disciplines 2:
volume total de 16 jours, réalisés sous une modalité compacte uniquement.

Pour plus de détails, se référer au calendrier des stages.

présence des FT

Le/la FT est présent-e en classe à tout moment pendant la durée du stage. Il/elle est le garant de l'accomplissement du stage dans son intégralité. Par sa signature sur la feuille de présence, le/la FT atteste que les jours de stage ont été réalisés conformément aux attentes du dispositif. Ces jours comptent également comme jours d'accompagnement dans son propre historique de collaboration avec la FEP et sont la base de calcul de ses indemnités.

absences

des étudiant-e-s

principe général

Toutes les absences de l'étudiant-e (quelle que soit leur durée ou leur motivation) doivent être annoncées en priorité à sa/son FT et sont, dans tous les cas, intégralement compensées.

gestion Selon les durées, les absences doivent être gérées comme indiqué ci-dessous.

absence courte

Les absences et compensations de courte durée, allant de 1 à 7 périodes (soit 1 jour), sont gérées par l'étudiant-e directement avec sa/son FT.

absence maladie

Les absences maladie allant jusqu'à max. 2 jours ne nécessitent pas de certificat médical. Pour une absence maladie qui dépasse une durée de 2 jours, l'étudiant-e doit fournir, dès la reprise de son activité, un **certificat médical**. Une copie électronique du certificat doit être envoyée simultanément à la coordination du module ET au bureau d'organisation des stages.

aide et conseil

Le bureau d'organisation des stages est l'instance qui aide et conseille l'étudiant-e pour trouver la meilleure solution de compensation, en fonction du calendrier et des exigences de la formation et en fonction des contraintes respectives de l'étudiant-e et de la/du FT.

absence longue

Les absences plus longues, de 8 périodes et plus (soit dès le 2^e jour d'absence), sont impérativement annoncées par l'étudiant-e à la/au FT, à la/au FU et au bureau d'organisation des stages (terrainfep@unige.ch).

accidents

En cas d'accident pendant le stage (vers, depuis ou sur le lieu de stage), l'étudiant-e prend contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'assiste dans ses démarches de prise en charge de ses éventuels frais de médecin et, le cas échéant, dans la recherche d'une solution de compensation de son absence.

demandes particulières

Les demandes particulières d'absence pendant un stage doivent être adressées simultanément à la coordination du module ET au bureau d'organisation des stages.

nota bene

Les demandes pour s'absenter du stage afin d'effectuer un remplacement (de courte ou de longue durée) ou pour exercer toute autre activité rémunérée ne peuvent pas être acceptées.

absences

des FT

L'étudiant-e peut prendre la responsabilité de la classe sans l'accompagnement de sa/son FT pour un nombre de jours maximum qui varie en fonction du volume total de jours de stage .

- ◆ Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires: *max. 1 jour* (maladie ou formation continue)
- ◆ Approches transversales 1, Didactiques des disciplines 1, Didactiques des disciplines 2: *max. 3 jours* (1 jour de co-formation + 2 jours de maladie ou de formation continue);
- ◆ Approches transversales 2 : *max. 4 jours* (1 jour de co-formation + 3 jours de maladie ou de formation continue).

Si ce quota est respecté, les stagiaires ne doivent pas compenser ces jours en présence de leurs FT.

nota bene

La prise de responsabilité des stagiaires pendant la journée de co-formation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée.

Les solutions pour les différents problèmes d'absence et de décharge des FT sont détaillées dans le document de questions-réponses envoyé avec chaque attribution de stage.

inscription au serep

ATTENTION : Pour le remplacement des FT en cas de maladie ou de formation continue, les étudiant-es doivent être inscrit-es au SEREP, qui les rémunère selon les procédures habituelles. Si un-e étudiant-e n'est pas inscrit-e au SEREP, alors il/elle ne peut pas remplacer sa/son FT en cas d'absence de celle-ci /celui-ci pour d'autres raisons que la journée de coformation. L'étudiant-e prend alors contact avec le bureau d'organisation des stages, qui l'aide à trouver une solution.